



*Alexis DOLLOT*  
Expert-comptable, Commissaire aux comptes

## **ASSOCIATION COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VOILE 93**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

## **COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE 93**

1, Rue des Aérosters - 93160 NOISY LE GRAND

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

AD

## **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Mesdames, Messieurs,

### **1- Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par *votre assemblée générale*, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de *l'association COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE 93* relatifs à l'exercice clos *le 31 décembre 2021*, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de *l'association* à la fin de cet exercice.

### **2- Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie: « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> *janvier 2021* à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **3- Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les informations mentionnées dans l'annexe:

- Compte tenu de la pandémie de COVID-19, le Comité Départemental de Voile 93 a dû annuler les événements majeurs (Armadas des bahuts, trophée des bahuts et la coupe Camille, Voile en tête) prévus en 2021. En revanche, les actions de sport santé et sport adapté ont connu un bel essor.
- En 2022, le Comité Départemental de Voile 93 doit déménager et s'implanter sur la base de loisir de Jablines-Annet. A cet effet, un investissement de l'ordre de 125K€ sera réalisé et financé, sur fonds propres, par emprunt et par subventions.

### **4- Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **5- Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux membres de l'association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du *Trésorier* et dans les autres documents adressés *aux membres du Comité* sur la situation financière et les comptes annuels.

## 6- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre *Conseil d'administration*.

## 7- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre *Comité*.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

*Fait à Nogent sur Marne, le 17 mars 2022*



Alexis DOLLot- *Commissaire aux comptes*

## Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## BILAN SYNTHETIQUE

COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE 93

Edition du: 01/01/2021 au 31/12/2021

Hors brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
-Autres	3 989	2 036	1 953	2 544	Réserves:		
Immobilisations corporelles	225 115	217 932	7 183	11 279	- Réserve légale		
Immobilisations financières	909		909	909	- Réserves réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>230 012</b>	<b>219 968</b>	<b>10 045</b>	<b>14 732</b>	-Autres	238 985	181 863
Actif circulant :					Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	49 026	57 123
Marchandises					Subventions d'investissement	47	326
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions réglementées		
					<b>TOTAL I</b>	<b>288 057</b>	<b>239 311</b>
Créances:					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	23220		23 220		Dettes		
Autres	8 764		8 764	988	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement	52 979		52 979	52 979	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	224 844		224 844	161 234	Fournisseurs et comptes rattachés	35 191	38 659
Caisse					Autres	14 936	13 306
<b>TOTAL II</b>	<b>309 807</b>		<b>309 807</b>	<b>215 201</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>50 127</b>	<b>51 965</b>
Charges constatées d'avance (III)	18 333		18 333	61 343	Produits constatés d'avance (IV)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>558152</b>	<b>219 968</b>	<b>338 184</b>	<b>291 277</b>	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>338 184</b>	<b>291 277</b>

**COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE**

COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE 93

Edition du: 01/01/2021 au 31/12/2021

Hors brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES {Hors taxes}	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS {Hors taxes}	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	69 090	9 004
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	162 431	52 442	Subventions d'exploitation	229 504	195 299
Impôts, taxes et versements assimilés	1 236	929	Autres produits	4 637	2
Rémunération du personnel	63 039	62 813	PRODUITS FINANCIERS	924	930
Charges sociales	19 406	15 807			
Dotations aux amortissements	8 248	15 557			
Dotations aux provisions					
Autres charges	415	5			
CHARGES FINANCIERES					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>254 774</b>	<b>147 554</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>304 155</b>	<b>205 236</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	635	1 244	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	280	684
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III)</b>	<b>255 409</b>	<b>148 798</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II)</b>	<b>304 435</b>	<b>205 920</b>
BENEFICE OU PERTE	49 026	57 123			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>304 435</b>	<b>205 920</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>304 435</b>	<b>205 920</b>



## ANNEXES

2021

AD

## SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Règles et méthodes comptables, faits caractéristiques	Page 3
Immobilisations	Page 4
Amortissements	Page 4
Provisions inscrites au bilan	NA
État des créances et des dettes	Page 5
Éléments relevant de plusieurs postes de bilan	NA
Variation de la provision spéciale de réévaluation	NA
Variation de la réserve de réévaluation	NA
Frais d'établissement	NA
Frais de recherche appliquée et de développement	NA
Fonds commercial	NA
Produits à recevoir	Page 6
Charges à payer	Page 6
Produits et charges constatées d'avance	NA
Charges à répartir sur plusieurs exercices	NA
Composition du capital social	NA
Écarts de conversion sur créance et dette en monnaies étrangères	NA
Crédit-bail	NA
Informations financières	NA
Dettes garanties par des sûretés réelles	NA
Liste des filiales et participations	NA
Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société	NA
Transfert de charges	NA

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ◆ continuité de l'exploitation,
- ◆ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ◆ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

## FAITS CARACTERISTIQUES

La valeur correspondant au bénévolat n'a pas été chiffrée.

Pour mémoire, le Comité Départemental de Voile 93 a été créé en date du 09 janvier 2020 et a donc repris toutes les opérations de PROMOVOILE 93 ainsi que tous les éléments d'actif et de passif de l'association. Ces opérations résultent de la fusion des deux structures.

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, le Comité Départemental de Voile 93 a dû annuler les événements majeurs (Armadas des bahuts, trophée des bahuts et la coupe Camille, Voile en tête) prévus en 2021. En revanche, les actions de sport santé et sport adapté ont connu un bel essor.

En 2022, le Comité Départemental de Voile 93 doit déménager et s'implanter sur la base de loisir de Jablines-Annet. A cet effet, un investissement de l'ordre de 125K€ sera réalisé et financé, sur fonds propres, par emprunt et par subventions.

## IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

<i>IMMOBILISATIONS AU 31/12/2020 PROMOVOILE 93</i>	<i>ACQUISITIONS</i>	<i>CESSIONS et REBUTS</i>	<i>IMMOBILISATIONS AU 31/12/2021</i>
226.452 €	3.560 €	0 €	226.452 €

Détail des acquisitions :

Voiles Windsurf	3.560,00 €
-----------------	------------

Le Président.

## \ ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

<b>ETAT DES CREANCES</b>	Montants Bruts	A 1an au+	A+1an et 5 ans au plus	A+ de 6ans
<b>De l'actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>De l'actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	23 220 €	23 220 €		
Créances représentatives des titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Subvention à recevoir		0 €		
Autres Impôts, taies et versements assimilés				
Comptes	8 764 €	8 764 €		
Groupes et associés				
Débiteurs divers			0 €	
Charges constatées d'avance	18 333 €	18 333 €		
<b>TOTAUX</b>	50 317 €	50 317 €	0 €	0 €

<b>ETAT DES DETTES</b>	Montants Bruts	A 1an au+	A+ 1an et 5 ans au plus	A+ de 6ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès établissements de crédit à 2 ans maxi				
Emprunts auprès établissements de crédit à + de 2 ans				
Avances & Acomptes reçus	1 499 €	1 499 €		
Fournisseurs et comptes rattachés	36 131 €	36 131 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 436 €	10 436 €		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilées	444 €	444 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	48 510 €	48 510 €	0 €	0 €

## Produits constatés d'avance

NEANT

Pour information:

L'Agence Nationale du Sport (ANS) a décidé d'attribuer, en date du 05/11/2021, une subvention d'équipement à hauteur de 23.000 euros dans le cadre de l'implantation sur la base nautique de Jablines-Annet.

## Charges constatées d'avance

Décalage évènements	15.132,96 €
Formule pro Legend	2.353,97 €
Licence SAGE	784,50 €
Copyfax	61,80 €
	<hr/>
<b>TOTAL</b>	<b>18.333,23 €</b>

## Charges à payer

Encadrement voile - SMEAG 2021	23.040,00 €
Honoraires commissaire aux comptes 2021	3.000,00 €
	<hr/>
<b>TOTAL</b>	<b>26.040,00 €</b>

Formation continue 2021 (UNIFORMATION)	1.235,87 €
Provision pour Congés à Payer (y compris charges sociales):	3.969,94 €
	<hr/>
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	<b>5.205,81 €</b>